

## Au sommaire :

LA VACCINATION	P1 - P2
LES CONGRES et les FORMATIONS	P3
EN BREF	P4- P5
LA MISE aux NORMES des LOCAUX	P6 - P7
POINT EPIDEMIOLOGIQUE	P8
BONS PLANS (remplacements)	P8

## Mot de la Présidente :

Chers collègues, chers confrères,

L'actualité très riche du mois d'octobre nous a contraints à faire des choix.

Mais le lancement de la campagne de vaccination antigrippe 2014-2015 reste incontournable, surtout après le matraquage médiatique de la future loi de santé et la possibilité donnée aux pharmaciens de pratiquer la vaccination.

Comme moi, vous avez dû être heurtés par cette annonce ; c'est pourquoi, je sollicite votre collaboration pour que l'URPS Infirmiers de Corse puisse comptabiliser les vaccins réalisés par les infirmiers libéraux, pour démontrer que nous couvrons largement l'offre de soins vaccinale, sans avoir besoin de l'élargir, mais plutôt de la coordonner entre les différents professionnels.

A quoi bon assurer des permanences dans des cabinets de soins, qui ne se remplissent qu'en période vaccinale, si demain les pharmaciens assurent le service après-vente ? D'autant que d'ici à 2015, nous devons rendre nos cabinets accessibles aux personnes handicapées, sous peine de sanctions... des frais supplémentaires sans aide financière prévue.

J'espère que cette lettre, bien que n'étant pas d'un grand optimiste, permettra de vous donner l'essentiel de l'actualité professionnelle.

Je compte sur vous pour vos remarques, vos suggestions, car cette lettre est avant tout la vôtre, et c'est à vous de la dynamiser.

Merci à tous et bonne lecture,

Nathalie Sanchez

## DOSSIER « VACCINATION »

### Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe - Saison 2014-2015

Officiellement lancée le 10 octobre, elle devrait se poursuivre jusqu'au 31 janvier 2015, sauf prolongation comme ce fut le cas lors de la précédente campagne.

En raison de l'absence de changement dans les souches circulantes, lors de la dernière saison, l'OMS n'a pas modifiée la composition du vaccin 2014-2015.

Il contient donc : 1 souche A (H1N1) pdm09  
1 souche A (H3N2)  
1 souche B de la lignée YAMAGATA

Les différents vaccins disponibles : Agrippal, Fluarix, Immugrip, Influvac et Vaxigrip.

Nous avons tous reçu notre invitation personnelle, prise en charge à 100%, en qualité de professionnel de santé, à nous vacciner. Nul doute que notre responsabilité de soignant amènera la majorité à le faire.

Nous, infirmiers libéraux, de part nos compétences et notre nombre, sommes en capacité de répondre à la demande d'offre de soins. Mais aujourd'hui le constat est sans appel : la population se méfie de la vaccination.

Notre Rôle est donc, non seulement de nous vacciner, **mais d'informer, de rassurer et de vacciner**. Non pas pour satisfaire la politique des statistiques du ministère de la santé, mais bien pour contribuer à un véritable enjeu de santé publique en protégeant les populations les plus vulnérables.

C'est en agissant que nous ferons reconnaître notre rôle d'acteur incontournable de santé publique, TSVP

## URPS INFIRMIERS - CORSE

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

Site internet : [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org)

## DOSSIER « VACCINATION » (suite)

même si aujourd'hui certains feignent d'ignorer notre action.

Dans les faits, le taux de vaccination est évalué sur les vaccins vendus en officine et les bordereaux que les professionnels de santé renvoient aux caisses d'assurance maladie.

Donc un reflet loin de la réalité du terrain que nous connaissons !

**URPS Infirmiers de Corse vous propose** de participer au rétablissement de la vérité en comptabilisant les vaccins que vous effectuez de la façon suivante : imprimez et remplissez à la main le document intitulé « Questionnaire VACCINATION » (en pièce jointe du même mail que pour la réception de cette LETTRE d'INFO). Faites-nous en le retour à la fin de la campagne : par mail ou courrier postal.

Merci par avance de votre collaboration.

## KIT ADRÉNALINE Le saviez-vous ?

Depuis 2013, nous avons accès sans ordonnance à l'achat en pharmacie d'un **kit adrénaline**, afin d'assurer une sécurité supplémentaire aux patients que nous vaccinons. En cas de choc anaphylactique, sur appel au SAMU, et accord verbal du médecin, nous pouvons injecter l'adrénaline.

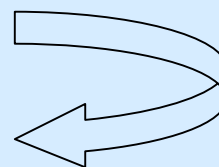
Retrouver l'intégralité du décret sur notre site, rubrique *Actualités / Santé Publique*.

## CALENDRIER VACCINAL 2014

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG												
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite												Tous les 10 ans
Coqueluche												
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)												
Hépatite B												
Pneumocoque												
Méningocoque C												
Rougeole-Oreillons-Rubéole												
Papillomavirus humain (HPV)												
Grippe												Tous les ans

Profitons de la vaccination contre la grippe pour vérifier si nos patients sont à jour des autres obligations vaccinales.

Voici pour rappel le dernier calendrier vaccinal



Pour ceux qui souhaiteront approfondir le sujet vous pouvez trouver des informations sur notre site, rubrique *Actualités/ Santé Publique*

## EXPÉRIMENTATION

Depuis mai 2013, en Haute Normandie et Franche Comté, des infirmiers de centres de santé assurent, dans le cadre d'un protocole de coopération, des consultations et prescriptions de vaccination pour les patients à partir de 6 ans. Cela devrait donner des idées à nos collègues exerçant en MSP. ò

Retrouver le protocole sur *sur notre site, rubrique Actualités/Santé Publique*

## URPS INFIRMIERS - CORSE

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

Site internet : [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org)

# Lettre d'information pour les IDEL de Corse

OCTOBRE 2014 - n°6

**CONGRES et FORMATIONS :**

**En région PACA-CORSE :**

*Il reste quelques places :*

Formation **NOMENCLATURE** (programme DPC) à Lucciana (2B) : 27 et 28 novembre 2014

Formation **DIABETE** (financement FIF-PI) à Lucciana (2B) : 11 et 12 décembre 2014

*Pour toute information et pour l'inscription contacter directement*

*Sandra Vinciguerra au 06.22.19.55.87 ou à [sandra.vinci@wanadoo.fr](mailto:sandra.vinci@wanadoo.fr)*

A l'occasion de la **journée mondiale du diabète 2014** (le 14/11),  
**l'Association des diabétiques de Corse - AFD20**

organise deux **conférences** sur le **diabète** :

- **le vendredi 14 novembre sur Bastia à l'IMF de Borgo à 18h30**
- **et le samedi 15 novembre sur Ajaccio au Palais des Congrès à 18h30**

Les conférenciers sont le professeur Jean-Jacques Altman, chef du service de diabétologie de l'hôpital européen Georges Pompidou à Paris

ainsi que le docteur Laurence Gabrielli diabétologue à Bastia qui interviendra à la conférence de Bastia

et le docteur Lætitia Kunstmann diabétologue à Ajaccio qui interviendra à la conférence d'Ajaccio.

+ d'infos : [www.lesdiabetiquesdecorse.net](http://www.lesdiabetiquesdecorse.net)



L'URPS n'est pas responsable du contenu ni de la qualité des formations et congrès dont elle se fait ici uniquement le relais.

N'hésitez pas à nous transmettre votre avis (positif ou négatif) sur les formations que vous suivrez.

## EN BREF...

### OGDPC : du changement dans le financement de vos formations !

Comme nous vous l'avions annoncé fin août, victime de son succès (avec une hausse 25% des inscriptions par rapport à 2013), l'OGDPC n'est plus en mesure d'assurer le paiement des formations. C'est la raison pour laquelle, une rallonge budgétaire de 13 millions d'euros a été votée afin de financer les formations d'ici la fin de l'année.

Dans le même temps, un décret, publié le 8 octobre 2014, modifie les règles de prise en charge des programmes DPC. En effet, si vous avez, avant cette date, utilisé la totalité de votre enveloppe DPC, elle vous sera indemnisée dans son intégralité. En revanche, si vous n'avez pas encore rempli votre obligation DPC, depuis le 17 octobre vous ne pouvez plus prétendre qu'à une seule formation DPC.

Il est plus que probable que pour 2015 les prises en charges DPC soient modifiées, étant donnée la conjoncture économique peu favorable. Les solutions envisagées sont d'ores et déjà la limitation du nombre de formation et du montant d'indemnisation par professionnel, mais aussi d'orienter les programmes DPC sur des priorités de santé publique, et avoir recours à d'autres financements (hors DPC) pour les autres thèmes.

Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier avec intérêt et de vous relayer les informations nécessaires.

+ d'infos rubrique **Actualité professionnelle** sur [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org) (Décret du 8 octobre ; communiqué de presse OGDPC)

### Bientôt maman ? Vos droits à indemnisations :

Un décret publié au JO du 20/08/2014 « institue une indemnité journalière au faveur des assurées relevant du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés en cas de difficultés liées à leur grossesse ». Ainsi, « dès le 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt(ō), un montant équivalent de l'indemnité journalière maximale du régime général (soit 42,77"/jour) sera versé aux intéressées et ce, pour une durée maximale de 87 jours ».

Ce droit s'applique aux infirmières, médecins, chirurgiens dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, pédicures podologues, orthoptistes, orthophonistes et étudiants effectuant des remplacements.

Retrouvez le décret complet dans la rubrique **Actualités** sur [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org)

### Convention HAD Æ Infirmiers Libéraux : vers une renégociation

Nouvelle nomenclature sur les perfusions, cotation MCI- MAU, prise en charge des cotisations sociales au taux identique des soins conventionnés, Elisabeth Hubert, présidente de la FNEHAD, juge que beaucoup trop d'avantage ont été consentis aux infirmiers libéraux et doivent être supportés par les HAD. Si tenté qu'elles les appliquent. Le cumul des actes payés à taux pleins remis en question ?

### CRSA : sa présidente reconduite dans ses fonctions.

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) a été créée par la loi du 21 juillet 2009.

C'est un organisme consultatif qui concourt par ses avis à la politique régionale de la santé.

La CRSA organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées dans le domaine de la prévention, de l'organisation des soins, des prises en charge et accompagnements médico-sociaux, des droits des usagers.

(voir site [www.ars.corse.sante.fr](http://www.ars.corse.sante.fr))

Le 23 septembre dernier, **Josette Risterucci** a été réélue Présidente de la CRSA pour 4 ans (photo France 3)



### La rémunération en équipe :

#### 1/ coordination de soins des équipes libérales (hors MSP)

11 situations de soins rémunérées selon 4 axes : pathologie chronique, chirurgie ambulatoire, sortie précoce d'hôpital et soins palliatifs.

Selon les cas, un plan personnalisé de soins sera nécessaire.

La rémunération forfaitaire pour un « suivi longue durée » ira de 40 à 150" par an, et de 40 à 75" pour un suivi ponctuel et selon les cas.

La répartition du forfait au sein de l'équipe sera de 60% pour le coordonnateur et 40% pour le partenaire, ou si l'équipe comporte plus de 2 membres la répartition sera de 40% pour le coordonnateur et 60% pour le reste de l'équipe.

#### 2/ coordination MSP : pérennisation des MNR (nouveau mode de rémunération) :

Certaines MSP expérimentaient depuis quelques années des forfaits de rémunérations d'équipes de soins, elles seront généralisées.

Le niveau de rémunération des équipes pluri professionnelles dépend des engagements de santé publique et des critères respectés. A chaque engagement correspond un certain nombre de points qui se transformera en euros. Sur la base de 1point = 7 euros.

A ce stade, les négociations sont terminées mais pas entérinées par les signatures. Certaines organisations professionnelles semblent peu intéressées et l'assurance maladie n'en tend pas signer un accord sans le second.

Même si la rémunération semble dérisoire, c'est malgré tout une avancée dans la reconnaissance du travail de coordination.

Pour plus d'info lire : le **Quotidien du médecin**

## EN BREF...

### EBOLA : Sommes-nous prêts à répondre à la menace de propagation du virus ?

Ces dernières semaines, le ministère de la santé axe sa communication vers les soignants (conduite à tenir pour les soins ambulatoires, exercice dans les services d'urgence pour les hospitaliers).

Il est temps que l'information ciblée circule : **rappelons qu'environ 10% des victimes d'Ebola en Afrique de l'Ouest sont des soignants**. Le manque d'information, de formation, de matériel de protection et de personnel sont sans doute les raisons de ce lourd tribut.

Mais les pays développés ne font pas mieux. Il existe bien des failles dans les procédures aux regards des différentes contaminations recensées en Espagne et aux Etats Unis.

Nos confrères hospitaliers par la voix du SNPI ont alerté le ministère de la santé sur les insuffisances du dispositif.

Aux Etats-Unis alors que l'on accusait les infirmières de non respect des procédures, les syndicats d'infirmiers ont dénoncé le manque d'information, de formation, de protocole et le matériel inadapté. Ils menacent d'ailleurs de faire grève si les conditions ne s'améliorent pas.

Pour plus d'infos : « *Ebola: les failles du système français de protection des soignants* »

<http://www.slate.fr/story/93179/ebola-protection-soignants> »

### Dernière minute : élections ordinales

Bienvenue et bon mandat aux nouveaux élus !

*Notez qu'à l'heure où nous diffusons cette Lettre d'information, il semble qu'un certain nombre d'infirmier(e)s n'aient pas reçu le matériel de vote à temps.*

Titulaires :

FRANCESCHINI Pierre-Jean

GAZAGNAIRE Sophie

QUILICI Thierry

MARTINETTI Raphaëlle

RUSJAN François

SALGE Hélène

LEROUX LENCI Gaston

BARTKOWSKI Nathalie

LARDIES CECCALDI Pascale

VOL Gisèle

Suppléants :

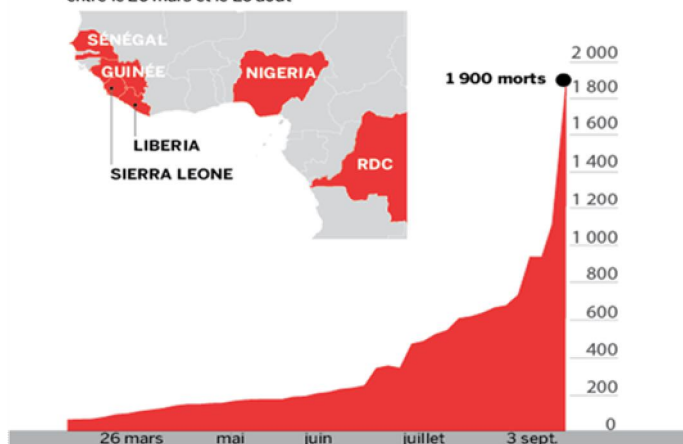
ROGLIANO Jean-Marie

PETRIGNANI EMANUELLI Monique

BERNARDINI Eric

### Alors que le nombre de cas ne cesse d'augmenter...

Nombre de personnes décédées entre le 26 mars et le 26 août

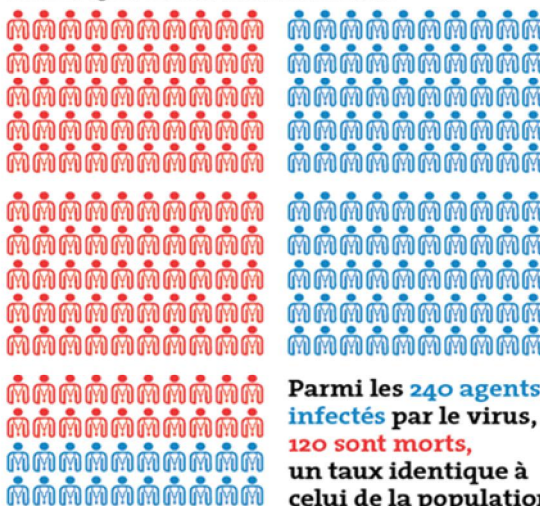


### ... une personne infectée sur dix fait partie du personnel de santé...



### ... un soignant infecté sur deux meurt...

Nombre d'agents infectés : médecins, infirmiers...



### ... entraînant de lourdes conséquences pour un système de soins déjà fragile.

Dans les trois pays les plus touchés seuls 1 ou 2 médecins sont disponibles pour traiter 100 000 personnes.

# Lettre d'information pour les IDEL de Corse

OCTOBRE 2014 - n°6

## « L'ACTU » : démarches de mise aux normes de l'accessibilité des locaux

### ACCESSIBILITÉ DE VOTRE CABINET : ÊTES-VOUS PRÊT ?

2015 date limite de dépôt des dossiers du programme d'adaptation des cabinets à l'accès aux handicapés.

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la Loi du 11 février 2005\*.

**Si votre cabinet ne respecte pas les règles d'accessibilité (ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie), cela vous donne un peu de temps pour vous mettre en conformité !**

**Avant le 30 septembre 2015, vous devez vous engager à réaliser les travaux de mise en conformité de votre cabinet par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (AdAP).**

\* Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

### Agenda d'accessibilité programmée (AdAP) :

(le dispositif de base \*)

~ Durée de l'AdAP : une période de 3 ans maximum

~ Formulaire à remplir :

> Si les travaux ne sont pas soumis à permis de construire ou permis d'aménager : Cerfa 13824\*03 (demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public en complétant la partie « Demande d'approbation d'un AdAP pour un ERP isolé sur une seule période »).

> Si les travaux sont soumis à permis de construire ou permis d'aménager : dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique en complétant la partie « Demande d'approbation d'un AdAP pour un ERP isolé sur une seule période ».

~ Lieu de dépôt : en mairie de la commune d'implantation de votre établissement. La commission pour l'accessibilité de la commune d'implantation ou la commission intercommunale compétente doit être informée, via la mairie, de votre dépôt d'agenda d'accessibilité programmée.

~ Finalisation de l'AdAP :

> Si votre AdAP est approuvé (par arrêté ou tacitement) ainsi que l'autorisation de travaux ou le permis de construire : vous pouvez commencer les travaux.

> Si votre AdAP est refusé, vous aurez un délai pour déposer un nouveau dossier. En l'absence d'AdAP, vous avez l'obligation de transmettre en préfecture du département une attestation d'achèvement des travaux. Un exemplaire est à déposer en mairie.

Il sera transmis à la commission pour l'accessibilité de la commune ou à la commission intercommunale compétente.

\* il existe un **dispositif dérogatoire** en cas de situation financière délicate avérée, attestée par un commissaire aux comptes ou un expert comptable (voir site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr))

# Lettre d'information pour les IDEL de Corse

OCTOBRE 2014 - n°6

## DIFFICULTÉ POUR FINANCER VOS TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ :

Vous pouvez demander :

- ~ une prorogation de 3 ans du délai de dépôt de l'AdAp. Elle est à déposer en préfecture
- ~ ou une dérogation aux règles d'accessibilité pour disproportion manifeste par le biais du Cerfa n°13824\*03

Si vous voulez faire un auto diagnostic de la conformité de votre cabinet, vous pouvez le réaliser grâce à **l'outil d'auto-diagnostic** sur le site [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

## PENSE-BÊTE ET CONTACTS UTILES :

Ce qu'il faut retenir :

- c'est **d'adresser en courrier en lettre recommandée avec Accusé de réception (RAR) à Monsieur le Préfet** afin de le tenir informé de votre situation **avant le 31/12/2014** **SI** votre cabinet est en conformité

Ou

- c'est **de signer un agenda d'accessibilité programmé (AdAp) avant le 30/09/2015**

Localement, des fonctionnaires de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sont à votre écoute pour vous épauler en cas de difficultés et de questions.

### En HAUTE-CORSE :

- Monsieur Cédric KOOB

04.95.32.92.50

cedric.koob@haute-corse.gouv.fr

- Monsieur Romain ROVAREY

04.95.32.97.13

romain.rovarey@haute-corse.gouv.fr

### En CORSE DU SUD :

- Monsieur Olivier DAUPHIN

04.95.10.67.52

olivier.dauphin@corse-du-sud.gouv.fr

- Mme Blandine OZCELEBI

04.95.10.67.56

blandine.ozcelebi@corse-du-sud.gouv.fr

## URPS INFIRMIERS - CORSE

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

Site internet : [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org)

## POINT EPIDEMIOLOGIQUE :

### Surveillance FHV à virus Ebola

Au total au 20 octobre, 9 212 cas et 4 554 décès ont été rapportés (létalité observée de 49%) dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest. L'épidémie est globalement en progression dans les 3 pays initialement touchés. L'OMS a officiellement déclaré le 17 octobre la fin de l'épidémie au Sénégal et le 20 octobre la fin de celle au Nigéria. Par ailleurs, en République Démocratique du Congo, au 9 octobre, 68 cas et 49 décès ont été recensés (*source InVS du 24/10/2014*).

Pour tout complément d'information : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) ou [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) ou [www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

### Surveillance épidémiologique de la Dengue et du Chikungunya

Le dispositif régional de surveillance renforcé reste en place même si la période d'activité du moustique touche bientôt à sa fin (estimée du 1er mai au 30 novembre). La situation en PACA-Corse, au 20 octobre, indique : 613 cas suspects signalés. Parmi eux, 136 cas de Chikungunya, 53 cas de dengue, tous importés, à l'exception de 4 cas de dengue autochtone : 2 dans le Var et 2 dans les Bouches-du-Rhône. A cette même date (20/10), le centre national de référence des arboviroses a confirmé l'existence de 4 cas autochtones de Chikungunya dans l'Hérault. Les patients de la même famille sont guéris et en bonne santé.

## BONS PLANS : « EMPLOIS ET REMPLACEMENTS » :

**NOUVEAUTÉ !** L'URPS Infirmiers de Corse vous propose d'utiliser ses colonnes et son site internet pour **préparer vos remplacements ou faire passer une offre d'emploi**. Contactez- nous par mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

**Attention : notre responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière !**

Consultez notre site ou celui de l'Ordre Infirmier pour connaître les « Obligations de remplacement » ([www.ordre-infirmiers.fr](http://www.ordre-infirmiers.fr))

## URPS INFIRMIERS - CORSE

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : [urps.infirmierscorse@orange.fr](mailto:urps.infirmierscorse@orange.fr)

Site internet : [www.urps-infirmiers-corse.org](http://www.urps-infirmiers-corse.org)